SIGMAFAST™ 210 HS

DESCRIPTION

Primaire/finition polyuréthane bi-composant pigmenté au phosphate de zinc, haut extrait sec, haute viscosité

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Séchage rapide
- Spécialement conçu pour application en atelier
- Application facile au pistolet airless
- Recouvrement illimité
- Bonne adhérence sur acier et acier galvanisé
- Bonne résistance aux conditions atmosphériques
- Bonne rétention de teinte et de couleur
- Réticule jusqu'à -5°C (23°F)
- Les temps de séchage et de réticulation peuvent être réduits significativement par l'utilisation du PPG 866M ACCELERATOR

COULEUR ET NIVEAU DE BRILLANCE

- Une large gamme de couleurs disponible sur le système à teinter PPG colornet
- Semi-brillant

CARACTÉRISTIQUES À 20°C (68°F)

Informations sur le mélange	
Nombre de composants	Deux
Densité	1,5 kg/l (12,5 lb/US gal)
Extrait sec en volume	67 ± 2%
COV (livré)	Directive 2010/75/EU, SED: max. 233,0 g/kg max. 349,0 g/l (approx. 2,9 lb/US gal) Chine GB 30981-2020 (testé) 355,0 g/l (approx. 3,0 lb/gal)
Epaisseur recommandée du film sec	75 - 150 µm (3,0 - 6,0 mils)
Rendement théorique	8,9 m^2/l pour 75 µm (358 ft^2/US gal pour 3,0 mils) 6,7 m^2/l pour 100 µm (269 ft^2/US gal pour 4,0 mils)
Sec au toucher	1,5 heures
Délai de recouvrement	Minimum: 6 heures Maximum: illimité
Réticulation complète	4 jours
Date Limite d'Utilisation Optimale	Base : minimum 24 mois si stockée dans un endroit frais et sec Durcisseur: minimum 24 mois si stocké dans un endroit frais et sec

Note:
- Voir DONNEES COMPLEMENTAIRES - Rendement et épaisseur film sec
- Voir DONNEES COMPLEMENTAIRES - Délais de recouvrement
- Voir DONNEES COMPLEMENTAIRES - Temps de séchage

SIGMAFAST™ 210 HS

ETAT ET TEMPÉRATURE DU SUPPORT RECOMMANDÉS

Acier

- Acier : décapage par projection d'abrasif au degré de soin Sa2½ selon norme ISO, rugosité 40 – 70 µm (1,6 – 2,8 mils)

Acier galvanisé

- La surface doit être sèche et exempte de toute contamination
- La surface doit être suffisamment dépolie (par ex. au papier de verre, par balayage au jet d'abrasif)

Température du support

- La température du support pendant l'application et le séchage doit être supérieure de 3°C (5°F) au point de rosée
- Une température du support pendant l'application et le séchage jusqu'à -5°C (23°F) est permise, à condition que le support soit sec et sans givre.
- L'humidité relative pendant l'application et le séchage ne doit pas excéder 85%

MODE D'EMPLOI

Rapport de mélange en volume : base 90% - durcisseur 10%

- La température du mélange base et durcisseur doit être supérieure à 10°C (50°F), sinon un surplus de diluant peut s'avérer nécessaire pour obtenir la viscosité d'application
- Une dilution trop importante diminue la tenue à la coulure et ralentit le séchage
- Ajouter le diluant après mélange des composants

Durée de mûrissement du mélange

Sans

Durée pratique d'utilisation du mélange

3 heures à 20°C (68°F)

Note: Voir INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - Durée pratique d'utilisation du mélange

Pistolet pneumatique

Diluant recommandé

THINNER 21-06

Taux de dilution

5 - 10%, en fonction des épaisseurs demandées et des conditions d'application

Diamètre de la buse

1.0 - 1.5 mm (env. 0.040 - 0.060 pouce)

Pression à la buse

0,3 - 0,4 MPa (env. 3 - 4 bar; 44 - 58 p.s.i.)

SIGMAFAST™ 210 HS

Pistolet airless

Diluant recommandé
THINNER 21-06

Taux de dilution
0 - 5%, en fonction des épaisseurs demandées et des conditions d'application

Diamètre de la buse
Env. 0,46 mm (0,018 pouce)

Pression à la buse
15,0 MPa (env. 150 bars; 2176 p.s.i.)

Brosse/rouleau

Diluant recommandé
THINNER 21-06

Taux de dilution
0 - 5%

SOLVANT DE NETTOYAGE
THINNER 90-53

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rendement et épaisseur du film	
Epaisseur film sec	**Rendement théorique**
75 µm (3,0 mils)	8,9 m^2/l (358 ft^2/US gal)
100 µm (4,0 mils)	6,7 m^2/l (269 ft^2/US gal)
150 µm (6,0 mils)	4,5 m^2/l (179 ft^2/US gal)

Délai de recouvrement pour une épaisseur sèche jusqu'à 120 µm (4,7 mils)						
Recouvrable par...	**Délai**	**-5°C (23°F)**	**0°C (32°F)**	**10°C (50°F)**	**20°C (68°F)**	**30°C (86°F)**
Lui-même et finitions polyuréthannes bi-composant	Minimum Maximum	24 heures Illimité	18 heures Illimité	8 heures Illimité	6 heures Illimité	4 heures Illimité

SIGMAFAST™ 210 HS

Délai de recouvrement avec PPG 866M ACCELERATOR pour une épaisseur sèche jusqu'à 120 µm (4,7 mils)						
Recouvrable par...	**Délai**	**-5°C (23°F)**	**0°C (32°F)**	**10°C (50°F)**	**20°C (68°F)**	**30°C (86°F)**
Lui-même et finitions polyuréthannes bi-composant	Minimum Maximum	20 heures Illimité	16 heures Illimité	6 heures Illimité	4 heures Illimité	3 heures Illimité

Note: Le support doit être sec et exempt de toute contamination

Temps de séchage pour une épaisseur sèche jusqu'à 120 µm (4,7 mils)			
Température du support	**Sec au toucher**	**Sec manipulable**	**Séchage complet**
-5°C (23°F)	10 heures	28 heures	15 jours
0°C (32°F)	6 heures	18 heures	11 jours
5°C (41°F)	3 heures	11 heures	8 jours
10°C (50°F)	2,5 heures	5 heures	5 jours
20°C (68°F)	1,5 heures	4 heures	4 jours
30°C (86°F)	1 heure	3 heures	3 jours

Note:
- Une ventilation adaptée doit être maintenue pendant l'application et le séchage
- Une exposition prématurée à la condensation et à la pluie peut entraîner un changement de teinte et de brillance

Délai de séchage avec PPG 866M ACCELERATOR pour une épaisseur sèche jusqu'à 120 µm (4,7 mils)			
Température du support	**Sec au toucher**	**Sec manipulable**	**Séchage complet**
-5°C (23°F)	8 heures	24 heures	15 jours
0°C (32°F)	5 heures	15 heures	11 jours
5°C (41°F)	2,5 heures	8 heures	8 jours
10°C (50°F)	2 heures	3 heures	5 jours
20°C (68°F)	1 heure	2 heures	4 jours
30°C (86°F)	45 minutes	1,5 heures	3 jours

Note:
- Une ventilation adaptée doit être maintenue pendant l'application et le séchage
- Une exposition prématurée à la condensation et à la pluie peut entraîner un changement de teinte et de brillance

SIGMAFAST™ 210 HS

Durée pratique d'utilisation (à la viscosité d'application)	
Température du mélange	**Durée pratique d'utilisation du mélange**
10°C (50°F)	4 heures
20°C (68°F)	3 heures
30°C (86°F)	1 heure

Note: L'ajout de PPG 866M ACCELERATOR ne modifie pas la durée de vie en pot

SECURITE

- Se référer aux Fiches de Données de Sécurité et étiquettes pour des exigences de sécurité et de précaution complètes
- Comme pour toute peinture à base de solvant, éviter l'inhalation des vapeurs et tout contact entre la peinture humide, les yeux et la peau.

DISPONIBILITÉ À TRAVERS LE MONDE

PPG Protective and Marine Coatings a pour objectif de fournir le même produit dans le monde entier. Cependant, de légères modifications du produit sont parfois nécessaires pour respecter les règles nationales ou locales. Dans ce cas, une autre fiche technique du produit sera utilisée.

REFERENCES

- Explication des fiches techniques FICHE INFORMATION 1411

GARANTIE

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG ET PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI, CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application visée, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accords écrits contraires). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgpmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

The PPG logo, and all other PPG marks are property of the PPG group of companies. All other third-party marks are property of their respective owners.